



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

\* retourner la présente fiche avec les justificatifs correspondants à la mairie de Rivières.

L'absence de justificatifs ne permettra pas de bénéficier de l' Aide Sport et/ou Culture.

nb : Les enfants bénéficiant de la subvention allouée par la mairie au syndicat mixte de gestion du conservatoire de musique et de danse du Tarn ne pourront pas bénéficier de l' Aide Sport et/ou Culture.

Le montant maximum de 50€ vous sera octroyé par virement bancaire, pour cela veuillez fournir un relevé d'identité bancaire au secrétariat. La réception du virement sera effective au cours du 1er semestre 2023.

La présente demande d' Aide Sport et/ou Culture vaut acceptation du règlement intérieur d' Aide Sport et/ou Culture (disponible en mairie et sur le site internet [www.mairie-rivieres.com](http://www.mairie-rivieres.com) ).

Rivières, le 19 novembre  
2022

### **Objet : Aide Sport et/ou Culture**

#### **A l'attention des parents,**

La mairie de Rivières reconduit pour cette année scolaire 2022/2023 une « Aide Sport et /ou Culture » d'un montant maximum de 50€ pour tout enfant résidant sur la commune.

Pour bénéficier de cette Aide, votre enfant doit être inscrit à une activité sportive et/ou culturelle.

Vous trouverez en document joint, la demande individuelle à compléter et à retourner avant le **31/12/2022** à la mairie avec les justificatifs demandés obligatoires (licence, adhésion).

Cordialement.

La Conseillère municipale,  
Jessica MARTIN

**Mairie de Rivières**

Le Bourg

81600 RIVIERES

0563417265

[rivieres.mairie@wanadoo.fr](mailto:rivieres.mairie@wanadoo.fr)

## 2022/036 – Aide Sport et/ou Culture

Ce pass est une aide financière destinés aux enfants résidant sur la commune de Rivières, favorisant l'accès ou la poursuite à une activité sportive ou culturelle, sur les principes suivants :

- Aide d'un montant de 50€ pour une activité sportive ou culturelle
- Aide délivrée 1 fois par année scolaire et par enfant.

De la même façon que l'an dernier, il est proposé de maintenir le public identifié de la façon suivante : enfants résidant à Rivières du CP à la 3<sup>ème</sup>.

Il est proposé de reconduire chaque année cette action par le biais de la présente délibération, sauf si une modification de son contenu devait avoir lieu.

Monsieur le Trésorier sera informé de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

**Mairie de Rivières**

Le Bourg

81600 RIVIERES

0563417265

[rivieres.mairie@wanadoo.fr](mailto:rivieres.mairie@wanadoo.fr)

## **Aide Sport et Culture (année scolaire 2022/2023)**

### Demande individuelle \*

Nom et Prénom de l'enfant :

Date de naissance de l'enfant :

Classe occupée :

Nom et Prénom du  
responsable légal de l'enfant :

Adresse parentale :

N° de téléphone :

Adresse mail :

Nous autorisez-vous à utiliser ce mail pour vous communiquer les infos de la commune

### Pratiques sportives ou culturelles durant l'année scolaire 2022/2023

Nature de(s) l'activité(s) :

Coût de(s) l'activité(s) :

Justificatif (voir règlement  
article 3) :

Signature du responsable légal de l'enfant bénéficiaire :

**Mairie de Rivières**

Le Bourg

81600 RIVIERES

0563417265

[rivieres.mairie@wanadoo.fr](mailto:rivieres.mairie@wanadoo.fr)